



DELIBERATION N° 5

Nombre de  
membres en  
exercice : 29  
Présents : 22  
Votants : 29  
Pour : 29  
Contre : /  
Abstentions : /

L'an deux mil quatorze, le dix février à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la commune de Boucau, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Marie José ESPIAUBE, Maire.

Date de convocation : 4 février 2014

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :  
MJ ESPIAUBE, JP CRESPO, Ch. MARTIN, M.CHAMPAGNE, J.DUBOURDIEU, J. DUHART, P FAVRAUD, M.BLONDY, A.DA SILVA, B.VALADE, J.DUCOURNAU, C.FORGERON, M.GARCIA, JM DOURTHE, C.DAVID, F.GONZALEZ, AM BARTHE, M.ARIAS, MA THEBAUD, M.JIMENEZ, A.MATON, B.FERRY.

Excusés : M.BECRET (pouvoir à CH MARTIN), MP CAPDUPUY (pouvoir à MJ ESPIAUBE), D.LAMOTHE (pouvoir à J.DUBOURDIEU), F.MARTINEZ (pouvoir à B.VALADE), I.ELLOOK (pouvoir à M.GARCIA), M.BERTHOU (pouvoir à J.DUHART), S.DITCHARRY (pouvoir à JP CRESPO),

Secrétaire : B.VALADE

Madame Marie-José ESPIAUBE, Maire, rappelle au Conseil Municipal, les travaux d'amélioration nécessaire à l'école maternelle Irène Joliot-Curie.

Ces travaux comprennent notamment :

- Le remplacement de menuiseries extérieures ;
- La réfection de la toiture du restaurant scolaire.

Elle précise que le coût prévisionnel des travaux est estimé à 30 000,00 € HT.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Marie-José ESPIAUBE,

- Sollicite une participation du Conseil Général des Pyrénées-Atlantiques au titre du Contrat de Territoire 2013/2016,
- Approuve le plan de financement suivant :

Conseil Général 64	20 %	6 000,00 € HT
Commune de Boucau	80 %	24 000,00 € HT
	100 %	30 000,00 € HT

*Certifié exécutoire  
compte tenu du  
dépôt à la  
Sous Préfecture de  
Bayonne  
Le  
et de sa publication  
le*

Pour extrait certifié conforme  
Boucau, le 11 février 2014  
Le Maire,  
Marie José ESPIAUBE

